

RAPPEL DE VOS INFORMATIONS

RAISON SOCIALE :

CODE ENTREPRISE :

SIRET :

CCN / CODE IDCC :

ADRESSE POSTALE

CODE NAF :

En cas de changement, nous vous invitons à nous communiquer vos nouvelles coordonnées en les reportant ci-dessous.

NOS INTERLOCUTEURS DANS VOTRE ENTREPRISE

Personne "contact"
formation professionnelle

NOM : PRENOM :

FONCTION :

TELEPHONE : EMAIL :

Personne "contact"
taxe d'apprentissage
(si différente de la précédente)

NOM : PRENOM :

FONCTION :

TELEPHONE : EMAIL :

Nous vous remercions de verser vos contributions 2015 impérativement avant le 29 février 2016



par courrier :

en nous retournant, dans l'enveloppe jointe à cet effet, votre bordereau unique de versement accompagné de son règlement et des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement de votre dossier.

OU



en ligne :

en remplissant votre bordereau dématérialisé disponible sur votre espace « monCompte ».

Accessible depuis **www.opca3plus.fr**, cette interface sécurisée vous permet de joindre, à votre déclaration, vos pièces justificatives et d'effectuer vos règlements via le télépaiement.



En optant pour la déclaration en ligne de vos contributions Formation professionnelle et Taxe d'apprentissage, vous gagnez en temps et en fiabilité grâce à :

- une saisie de vos informations **facilitée et plus rapide**,
- un **simulateur de calcul en ligne** pour vous assister tout au long de votre déclaration,
- votre bordereau disponible, une fois complété, au **téléchargement**,
- un **accusé de réception** confirmant la bonne prise en compte de votre déclaration.

<https://moncompte.opca3plus.fr>

Besoin d'aide ? Votre Conseiller OPCA 3+ ainsi que votre Correspondant Formation se tiennent à votre disposition.

EFFECTIFS ET MASSES SALARIALES DE VOTRE ENTREPRISE (à remplir obligatoirement afin que votre bordereau puisse être enregistré)

Effectifs (se reporter à la notice)

Effectifs au 31/12/2015 selon N4DS / DSN	hommes	femmes
ouvriers		
employés		
techniciens, agents de maîtrise		
ingénieurs, cadres		
total par colonne		
total hommes + femmes		

Effectif moyen 2015 CDI + CDD Cochez cette case si vous avez franchi le seuil de 10 salariés en 2015. **A1**

Effectif moyen 2015 CDI + CDD + intérimaires **A2**

Effectif moyen 2015 CDD **A3**

Nombre d'apprentis au 31/12/2015 **A4**
compléter le tableau en dernière page de ce bordereau

Selon les informations dont nous disposons, votre effectif moyen 2014 CDI + CDD est de :

Si tel n'est pas le cas, nous vous remercions de corriger le taux d'appel (%) pré-renseigné dans la partie "Contributions formation professionnelle", ligne "Contribution formation unique".

Masses salariales

Masse salariale brute 2015 Métropole + DOM selon N4DS / DSN **MS1**

Masse salariale brute 2015 Alsace + Moselle selon N4DS / DSN **MS2**

Masse salariale brute 2015 selon N4DS / DSN **MS3**

Masse salariale brute CDD 2015 selon N4DS / DSN **MS4**

MONTANT BRUT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Exonération de la taxe d'apprentissage (se reporter à la notice) : sont exonérées de la taxe d'apprentissage, les entreprises qui emploient un ou plusieurs apprentis et dont la masse salariale 2015 est inférieure ou égale à 6 fois le SMIC annuel soit 104 941 euros.

Taxe d'apprentissage brute Métropole + DOM **MS1** x 0,68 % = **A** ,00 €

Taxe d'apprentissage brute Alsace + Moselle **MS2** x 0,44 % = **B** ,00 €

CSA - CONTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE A L'APPRENTISSAGE (uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus)

Tableau de calcul des effectifs alternants

Effectif annuel moyen (EAM)	(C1) effectifs salariés	Contrats favorisant l'insertion professionnelle (CFIP)			(T1) effectifs alternants = C4 + C5	(T2) effectifs CFIP = C2 + C3 + T1	(T3) seuil CFIP = T2 / C1 x 100	(T4) seuil alternants = T1 / C1 x 100	
		(C2) VIE	(C3) CIFRE	contrats alternants					
				(C4) apprentissage					(C5) professionnalisation
2014									
2015						%	%		

Tableau des taux de CSA

Taux CSA	Seuil CFIP		Taux de CSA	T3 < 1%	1% ≤ T3 < 2%	2% ≤ T3 < 3%	3% ≤ T3 < 5%	T3 ≥ 5%	3% ≤ T4 < 5%
	(Métropole + DOM)	250 ≤ EAM ≤ 2000		EAM > 2000	0,4 % MS1	0,2 % MS1	0,1 % MS1	0,05 % MS1	exonéré *
(Alsace + Moselle)	250 ≤ EAM ≤ 2000	EAM > 2000	0,208 % MS2	0,104 % MS2	0,052 % MS2	0,026 % MS2	exonéré *	0,026 % ou exonération **	

* information obligatoire pour le calcul de la créance si le seuil alternants est compris entre 5 % et 7 % (voir notice).

** les entreprises dont l'effectif annuel moyen de contrats d'alternants (T4) est supérieur ou égal à 3 % ne sont pas majorées si la progression de l'effectif de ces contrats est d'au moins 10 % par rapport à l'année précédente.

CSA Métropole + DOM se reporter à la grille de calcul ci-dessus pour déterminer le taux **MS1** x % = **C** ,00 €

CSA Alsace + Moselle se reporter à la grille de calcul ci-dessus pour déterminer le taux **MS2** x % = **D** ,00 €

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Contrat(s) d'apprentissage
- Contrat(s) de professionnalisation
- Contrat(s) CIFRE et VIE
- Convention(s) de stage
- Justificatif(s) des dons en nature
- Accord d'entreprise en cas de gestion interne du CPF

CALCUL DES DEDUCTIONS HORS QUOTA

Frais de stages de formation initiale

plafonnés à 3 % de A - se reporter à la notice pour le mode de calcul.

E ,00 €

Dons en nature

F ,00 €

Créance

entreprises ayant dans leur effectif entre 5 et 7 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle en 2015 - se reporter à la notice pour le mode de calcul.

G ,00 €

Montant total des déductions

E + **F** + **G** = **H** ,00 €

MONTANT TOTAL DE VOTRE CONTRIBUTION TAXE D'APPRENTISSAGE

Montant total **A** + **B** + **C** + **D** - **H** = **I** ,00 €

CONTRIBUTIONS FORMATION PROFESSIONNELLE

Contribution formation unique

se reporter à la notice pour connaître le détail de la répartition de cette contribution.

Cochez cette case si votre entreprise a conclu un accord prévoyant une gestion interne du CPF.

MS3 x % = **J** ,00 €

Contribution CIF CDD

MS4 x 1 % = **K** ,00 €

Si votre entreprise bénéficie d'un accord d'entreprise, de groupe ou de Branche prévoyant une contribution complémentaire CPF pour les heures supplémentaires à temps partiel, nous vous remercions de contacter votre Antenne territoriale.

MONTANT TOTAL DE VOS CONTRIBUTIONS A VERSER

Montant HT des contributions assujetties **J** + **K** = **L** ,00 € HT

TVA (indiquer les centimes) **L** x 20 % = **M** , € TVA

Montant TTC des contributions assujetties **L** + **M** = **N** , € TTC

Montant du versement à effectuer **I** + **N** = **O** , € TTC

Règlement à effectuer à l'ordre d'OPCA 3+

55, rue de Châteaudun 75009 PARIS au plus tard le **29/02/2016**

par chèque par virement bancaire par télépaiement

n° _____ banque _____ disponible depuis votre
date ____/____/____ date ____/____/____ espace sécurisé "monCompte"

merci d'indiquer votre SIRET | OPCA 3+ COLLECTE : SOCIETE GENERALE NEUILLY ENTREPRISES
dans la référence du virement | IBAN : **FR76 3000 3038 7700 0507 7197 662** BIC : **SOGEFRPP**

Motifs de non versement : cessation d'activité : ____/____/____ redressement judiciaire : ____/____/____

Fait à _____

Le ____/____/____

signature et cachet de l'entreprise

PIECES A JOINDRE
OBLIGATOIREMENT

Contrat(s)
d'apprentissage

Contrat(s)
de professionnalisation

Contrat(s)
CIFRE et VIE

Convention(s)
de stage


Justificatif(s)
des dons en nature

Accord d'entreprise
en cas de gestion interne du CPF


REPARTITION QUOTA et HORS QUOTA (hors FRA - fraction régionale pour l'apprentissage qui correspond à 51 % de la taxe brute)

Répartition au titre du quota Métropole + DOM


Quota (= A x 26 %)




CSA (montant case C)



Participation quota aux concours financiers (CFO)




Participation CSA aux concours financiers (CFO)




solde quota disponible

Répartition au titre du quota Alsace + Moselle


Quota (= B x 49 %)




CSA (montant case D)



Participation quota aux concours financiers (CFO)



Participation CSA aux concours financiers (CFO)



solde quota disponible

Répartition au titre du hors quota Métropole + DOM

Hors quota (= A x 23 %) à répartir 65 % en cat. A et 35 % en cat. B











Déductions

- créance (montant case G) à répartir 65 % en cat. A et 35 % en cat. B
- frais de stage (montant case E)
- dons en nature (montant case F) à répartir 65 % en cat. A et 35 % en cat. B
- participation hors quota aux concours financiers (CFO) à répartir 65 % en cat. A et 35 % en cat. B

solde hors quota disponible

catégorie A

catégorie B

 <input type="text"/>	 <input type="text"/>
 <input type="text"/>	 <input type="text"/>
 <input type="text"/>	 <input type="text"/>
 <input type="text"/>	 <input type="text"/>
 <input type="text"/>	 <input type="text"/>

CFO - CONCOURS FINANCIER OBLIGATOIRE (versement aux CFA d'accueil pour les apprentis présents au 31/12/2015)

Le tableau ci-dessous est disponible au téléchargement dans la rubrique « formulaires » de la boîte à outils du site Internet d'OPCA 3+.

Cochez cette case si vous souhaitez nous retourner, sur une feuille papier distincte et en annexe de ce bordereau, le fichier .xls téléchargeable sur www.opca3plus.fr

apprenti		CFA d'accueil			diplôme préparé			
nom	prénom	UAI	dénomination	adresse précise	type de diplôme	date de début	date de fin	concours financier

LISTE DES AFFECTATIONS DE LA PART DISPONIBLE (aux établissements bénéficiaires et habilités)

Le tableau ci-dessous est disponible au téléchargement dans la rubrique « formulaires » de la boîte à outils du site Internet d'OPCA 3+.

Cochez cette case si vous souhaitez nous retourner, sur une feuille papier distincte et en annexe de ce bordereau, le fichier .xls téléchargeable sur www.opca3plus.fr

coordonnées des établissements				reversement uniquement aux CFA - UFA - SA		hors quota		
UAI	dénomination	adresse précise	statut public / privé	quota	CSA	CFA - UFA - SA	hors CFA et non cumulables	
						concours financier éventuel	catégorie A (niv. 3-4-5-AC)	catégorie B (niv. 1-2-AC)